



LES MISSIONS	PRESENCE	AIDES FINANCIERES	RETOUR D'INFORMATIONS
<p>- Aider l'élève à construire son projet personnel.</p> <p>- Contribuer à la prévention de l'échec scolaire.</p> <p>- Participer au suivi des élèves en difficulté.</p> <p>- Soutien à la parentalité.</p> <p>LES MOYENS</p> <p>Rendez-vous individuels élèves et familles, visites à domicile...</p> <p>Participation aux commissions d'aides financières en interne.</p> <p>Participation aux équipes de suivi des élèves</p> <p>Evaluations sociales diverses : Absentéisme, orientation ...</p>	<p>Permanences sans rendez-vous : (Un justificatif est donné à l'élève après chaque R.V. pour Professeur et CPE.)</p> <p>MARDI et VENDREDI</p> <p>8h30 - 17h30 (Journée continue)</p> <p>De part ses fonctions, l'Assistante sociale peut être amenée à se déplacer à l'extérieur du Lycée.</p> <p>En cas d'absence du bureau : N'hésitez pas à lui laisser un message en précisant le nom, le prénom et la classe de votre enfant ainsi que votre numéro de téléphone et l'objet de votre appel.</p> <p>Messages par l'ENT, téléphone ou dans la boîte aux lettres du bureau Assistante sociale au PÔLE MEDICO-SOCIAL. Tel : 01.64.72.89.14</p>	<p>ASSISTANTE SOCIALE</p> <p>Lycéens</p> <p>Le Fonds Social Lycéen 2 Formulaires FSL</p> <p>- Cantine / aides à la scolarité... - Voyages</p> <p>Disponibles au bureau de l'assistante sociale et sur l'ENT. (sous conditions de ressources)</p> <p>Etudiants</p> <p>Aides financières CROUS</p> <p>SECRETARIAT SCOLARITE Pour les demandes de Bourse. Bâtiment B.</p> <p>SERVICE INTENDANCE Restauration scolaire</p>	<p>L'Assistante sociale transmet des informations dans le respect des règles de déontologie et dans la limite du Secret Professionnel dans l'intérêt de l'élève.</p> <p>Elle conseille à l'élève d'évoquer aussi ses difficultés avec son CPE, Professeur Principal, tuteur ou autre professionnel selon la problématique.</p>

